

AGENT.E DE SERVICE MEDICO-SOCIAL

À la fin de la formation, l'apprenti.e doit être capable de :

MÉTIERS VISÉS

- Agent de service hôtelier
- Agent hôtelier
- Agent de service logistique
- Agent de service hospitalier
- Agent de service hébergement
- Agent de service intérieur.

PUBLIC VISÉ

Personne **âgée de 16 à 29** ans au début du contrat d'apprentissage et **reconnue apte à l'exercice du métier lors de la visite médicale d'embauche.**

Dans certains cas, l'entrée en apprentissage au-delà de 29 ans révolus est possible pour :

- les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu dans le cadre de contrats d'apprentissage successifs,
- les travailleurs handicapés,
- les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise, à la suite d'une rupture de contrat pour raison indépendante de l'apprenti,
- les sportifs de haut niveau.

PRÉREQUIS

- Avoir validé un projet (stage ou emploi) dans le secteur professionnel ciblé par cette formation.

- Réaliser le nettoyage et le bionettoyage des locaux en s'adaptant à la présence des résidents.
- Contribuer aux prestations du service hôtelier en respectant les standards de qualité de l'établissement.
- Accompagner le résident dans les gestes de la vie quotidienne en tenant compte du projet d'accompagnement personnalisé.
- Se présenter et obtenir le Titre Professionnel « Agent.e de service Médico-Social », RNCP 35028, niveau 3.

Méthode pédagogique

- Pédagogie du faire favorisant les mises en situation professionnelle sur plateaux techniques et en entreprise.
- Accompagnement individualisé.
- Présentiel et à distance (l'accès aux contenus et aux ressources de la formation à distance s'effectue par connexion à la plate-forme Acsea Formation).

Conditions techniques nécessaires à la FOAD

- Avoir accès à un ordinateur, tablette ou téléphone portable avec une connexion internet.

Modalités d'accès à la formation

- Participation à une information collective ou RDV individuel.
- Entretien et tests de positionnement individuel.
- Accessible par blocs de compétences.



02 31 62 62 00

www.acsea-formation.fr

acsea.formation@acsea.asso.fr

LIEUX DE FORMATION

- Acséa Formation Bayeux
4 rue de la Résistance
- Acséa Formation Lisieux
10 place Fournet

DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

- Entrée possible tout au long de l'année civile.

MODALITÉS D'ÉVALUATION/VALIDATION

- Évaluation théorique et/ou mise en situation professionnelles tout au long de la formation.
- Mise en situation devant un jury de professionnel sur plateau technique.
- Titre Professionnel « Agent.e de service Médico-social » : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35028/>

TARIF ET FINANCEMENT

- Les coûts de la formation sont financés par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de la branche concernée.
- C'est l'employeur qui verse le salaire à l'apprenti.e.

SUITES DE PARCOURS, FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POSSIBLES

- Certificat complémentaire de spécialisation :
Accompagnement de la personne en situation de handicap vivant au domicile,
- Formation d'assistant.e maternelle,
- Formation Agent de Propreté et d'Hygiène
- Formation d'auxiliaire de puériculture,
- Formation d'aide-soignant.e,
- Formation de travailleur.euse familiale.

ACCESSIBILITÉ

- Cette formation est accessible aux apprenant.e.s en situation de handicap. Tous les moyens humains et techniques seront mis en place en partenariat avec les prescripteurs et partenaires (Cap Emploi, l'AGEFIPH...) pour compenser le handicap.
- Contactez la référente handicap : acseaf.handicap@acsea.asso.fr



AGENT.E DE SERVICE MEDICO-SOCIAL

Contenu de la formation

Les compétences professionnelles sont organisées en blocs de compétences dissociables. L'organisation en blocs de compétences facilite l'individualisation des parcours en permettant de ne choisir que les éléments correspondants aux besoins identifiés lors du positionnement. Le parcours se présente en 3 blocs de compétences individualisables :

Bloc de compétences n° 1

→ CCP 1 : Réaliser le nettoyage et le bionettoyage des locaux en s'adaptant à la présence des résidents.

- Nettoyer les locaux et les sanitaires communs dans le respect des modes opératoires
- Appliquer des protocoles de bionettoyage des chambres et des surfaces

Bloc de compétences n° 2

→ CCP 2 : Contribuer aux prestations du service hôtelier en respectant les standards de qualité de l'établissement

- Contribuer au service du linge des résidents.
- Contribuer au service des repas des résidents

Bloc de compétences n° 3

→ CCP 3 : Accompagner le résident dans les gestes de la vie quotidienne en tenant compte du projet d'accompagnement personnalisé.

- Accompagner le résident dans ses déplacements
- Accompagner le résident à prendre son repas et à boire

Compétences transversales

- Le développement durable.
- Communication avec le résident, les visiteurs et l'équipe pluriprofessionnelle.
- Modes opératoires et protocoles des établissements.
- Le développement des compétences comportementales.
- Qualité, sécurité et environnement : SST et PRAP 2S.

Compétences complémentaires

- Connaissances de base en numérique générale et liées aux métiers.
- Les techniques de recherche d'emploi et gestion de l'alternance.
- La préparation au passage du titre professionnel.

Durée de la formation

- La durée d'un contrat d'apprentissage varie de 6 à 24 mois.
- Le rythme de l'alternance est d'une semaine par mois en centre de formation (soit environ 420 heures).
- Cette durée peut varier en fonction du niveau du candidat.